

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE HAÏKUS 2026

Le Haïku est né au Japon, il s'écrit généralement chez les Francophones sur trois lignes (Respectivement de 5/7/5 syllabes). Il comporte un mot de saison : le Kigo qui permet d'évoquer tout un univers en un seul mot. Concret, le Haïku saisit le moment qui passe, émerveille ou étonne et en restitue les émotions. C'est le poème de l'instant. Il suggère plus qu'il ne décrit.

**Article 1 :** l'AJM Photo organise un concours de photographie les 10 et 11 Octobre 2026 dont le thème est « Scène de rue ».

En lien avec ce concours il est proposé un concours de poésie de la forme Haïku.

**Article 2 :** Les participants(es) au concours devront écrire un Haïku en Français sur le thème proposé pour le concours de photographies et en s'inspirant d'une photographie, exposée, de leur choix. Les auteurs(es) devront conserver la forme en trois lignes, le nombre de syllabes et le caractère bref et concis du poème devra être respecté.

**Article 3 :** Les participants(es) devront venir sur place à la salle des fêtes de Montmoreau pour écrire et composer le Haïku, feuilles et crayons seront disponibles sur place.

La liste des Haïkus numérotés et anonymisés sera transmise aux membres du jury afin qu'ils puissent délibérer et voter sans connaître les noms des candidats et candidates.

**Article 4 :** Le concours est gratuit et ouvert à tous. Chaque participant(e) ne peut soumettre qu'un seul Haïku qui doit être rédigé sur place et uniquement en Français. La participation est interdite aux membres du jury et aux membres de leur famille.

**Article 5 :** Les trois meilleurs textes seront primés. Des ouvrages viendront récompenser les Haïkus primés.

**Article 6 :** Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix si les textes ne répondent pas aux exigences littéraires souhaitées.

**Article 7 :** Du seul fait de sa participation, le candidat(e) garantit le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne le caractère inédit et le contenu de l'œuvre présentée. Les délibérations du jury sont confidentielles et leurs décisions sont souveraines et sans appel.

**Article 8 :** Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre.

**Article 9 :** Le fait de poser sa candidature implique pour tous les participants(es) l'acceptation intégrale du présent règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier leur texte sur tout support dont ils assurent la publication sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

**MODALITÉS :** La date de ce concours de poésie Haïku se déroulera les 10 et 11 Octobre 2026 à Montmoreau.

La limite du dépôt est fixée le dimanche 11 Octobre 2026 à 16 H. Les résultats seront communiqués aux lauréats et lauréates sur place, par téléphone ou par courriel.

L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 11 octobre 2026 à la Salle des Fêtes de Montmoreau à partir de 18H.